

# Bourses Erasmus+ et Aide à la mobilité internationale (AMI)

La bourse la plus connue pour étudier à l'étranger est certainement Erasmus+. Et si vous êtes boursier sur critères sociaux, vous pouvez également demander l'Aide à la mobilité internationale.



## Sommaire

→ Bourse Erasmus+

→ L'aide à la mobilité internationale (AMI)

→ Le versement des bourses sur critères sociaux en Europe

Erasmus+ est un programme européen d'échanges d'étudiants qui vous permet d'étudier en Europe. Le réseau de contacts assure un bon accueil et un accompagnement quotidien dans vos études à l'étranger.

## Bourse Erasmus+

Une bourse Erasmus+ peut vous être attribuée si vous effectuez une partie de vos études...

dans un **pays étranger européen**

auprès d'un **établissement de l'enseignement supérieur**

dans le cadre d'un **échange inter-établissements**

Toutes les universités françaises ainsi que la majorité des autres établissements d'enseignement supérieur participent au programme Erasmus+. Chaque établissement définit ses procédures et son calendrier.

## Quel montant ?

Le montant de la bourse Erasmus+ dépend du type de mobilité (séjour d'études ou stage) et du pays dans lequel vous partez. Le montant est généralement compris entre 225 € et 824 € par mois en fonction de la mobilité et du pays. Les étudiants inscrits dans un établissement situé dans les Outre-mer perçoit 786 €, quel que soit le type de mobilité.

**Renseignez-vous auprès du service des relations internationales** de votre établissement afin de connaître le montant exact de l'allocation qui vous sera versée durant votre séjour. Une fourchette des montants de l'allocation attribuée en fonction des pays est également indiquée sur le site officiel de l'Agence Erasmus+ .

## Complément « inclusion »

Un complément de 250 € par mois si vous remplissez certains critères, comme :

être en situation de handicap ou d'affection longue durée (ALD)

être boursier sur critères sociaux échelon 6 ou 7

vivre en zone rurale

vivre en QPV (quartier prioritaire la ville)

## Complément transition écologique

Si vous vous rendez dans le pays d'accueil de façon écoresponsable, par exemple en voyageant en train, en bus ou en covoiturage, vous pourrez bénéficier d'une aide forfaitaire de 50 € à 100 €.

## Cumul des aides

La bourse Erasmus+ - et ses éventuels compléments en fonction de votre situation - peut être cumulée à la bourse sur critères sociaux ainsi qu'à l'Aide à la mobilité internationale. D'autres aides peuvent être obtenues en fonction des conditions de cumul et des aides proposées par les collectivités locales. **Renseignez-vous auprès du service des relations internationales de votre établissement afin de connaître les modalités précises de cumul des aides européennes, ministérielles, régionales, municipales, etc.**

## À qui s'adresser ?

**Renseignez-vous auprès du service des relations internationales de votre établissement, qui vous accompagnera dans vos démarches. Comptez entre 6 et 12 mois de délai avant le début de votre séjour à l'étranger.**

## L'Aide à la mobilité internationale (AMI)

### C'est quoi ?

L'aide à la mobilité internationale vous permet de suivre une **formation supérieure à l'étranger** dans le cadre d'un programme d'échanges ou d'effectuer un **stage international**.

### Quelles conditions ?

L'aide à la mobilité internationale (400€ / mois) peut vous être attribuée si vous remplissez les conditions suivantes :

Votre séjour aidé à l'étranger dure **entre 2 et 9 mois consécutifs**. Au cours de l'ensemble de vos études supérieures, vous ne pouvez cumuler plus 9 mois d'aide à la mobilité internationale.

Vous êtes **boursier de l'enseignement supérieur sur critères sociaux** ou bénéficiaire d'une allocation annuelle (dispositif des aides spécifiques)

Vous préparez un diplôme national relevant de la compétence du **ministère chargé de l'enseignement supérieur...**

...dans un établissement d'enseignement supérieur public / qui a engagé une démarche de contractualisation avec l'État.

Votre formation ou votre stage à l'étranger **s'inscrit dans le cadre de votre cursus d'études.**

## À qui s'adresser ?

Transmettez au **service des relations internationales de votre établissement** une demande d'aide à la mobilité, accompagnée d'un projet de séjour d'études ou de stage internationaux.

Le chef d'établissement retient les candidatures en fonction de la **qualité et de l'intérêt pédagogiques** des projets individuels des étudiants et de leur **conformité avec la politique internationale** menée par l'établissement.

## Quelles sont les modalités du versement de l'aide ?

L'aide vous sera accordée en fonction de la **durée de votre séjour** et de certaines spécificités telles que **l'éloignement du pays d'accueil, le coût de la vie du pays choisi**.

L'aide à la mobilité internationale est **cumulable avec une aide au mérite**. En fonction du pays dans lequel vous partez, vous conservez votre bourse sur critères sociaux et la bourse Erasmus+.

Le paiement des aides à la mobilité internationale est confié aux établissements d'enseignement supérieur. Le chef de votre établissement d'origine est tenu de **contrôler votre assiduité aux cours prévus dans votre projet pédagogique**, voire votre présence dans le cadre d'un stage. En cas de manquement constaté, l'établissement met fin immédiatement au versement de l'aide.

Enfin, les étudiants ayant perçu neuf mensualités de l'aide à la mobilité internationale et dont le séjour à l'étranger a été interrompu en raison de l'épidémie de Covid-19 peuvent bénéficier de mensualités supplémentaires dans le cadre d'une mobilité ultérieure, dans la limite de la durée de la mobilité non effectuée.

## Le versement des bourses sur critères sociaux en Europe

Les étudiants français ou originaires d'un autre pays de l'Union européenne, désireux de suivre des études supérieures **dans un pays membre du Conseil de l'Europe** , peuvent percevoir une bourse sur critères sociaux dans les mêmes conditions qu'en France.

Ils doivent, pour cela, être inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur officiellement reconnu par ce pays et suivre, à temps plein, durant une année universitaire ou deux semestres (selon les États membres), des études supérieures menant à un diplôme national.

## Vous devez vous trouver dans l'une des situations suivantes :

Soit être inscrit dans un pays membre de l'Union européenne, dans un État de l'Espace économique européen (EEE) ou dans la Confédération suisse, soit poursuivre des études supérieures, après les avoir commencées en France, dans l'un des **États ayant ratifié l'accord européen du 12 décembre 1969** sur le maintien des bourses aux étudiants poursuivant leurs études à l'étranger.

## D'autres aides et bourses pour étudier à l'étranger

Aides régionales, municipales, bourses attribuées par votre établissement, bourses octroyées par des fondations ou des organismes d'échanges... il existe de nombreuses autres aides à la mobilité internationale, que vous souhaitez étudier au sein de l'Union européenne ou en-dehors de l'Europe et d'Erasmus+.

[Voir les autres aides à la mobilité, notamment hors Europe](#)

Article Publié le 17.07.2023

[# Aides financières](#) [# Aides financières diverses](#) [# Bourses sur critères sociaux](#)

[# Guide de l'étudiant](#) [# Suivi pédagogique](#) [# Mobilité internationale et académique](#)

[# Partir étudier à l'étranger](#)

AddThis est désactivé. [Autoriser](#)

## Guide de l'étudiant

[Les bourses sur critères sociaux](#)

[Vous loger](#)

[Les aides](#)

[La contribution de vie étudiante](#)

[Comment remplir son dossier social étudiant ?](#)

[FAQ](#)

**Les** aides à la mobilité pour étudier à l'étranger



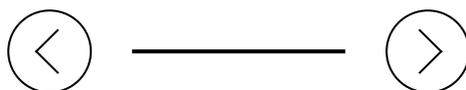
des régions et des  
mer



Bourses Erasmus+ et Aide à  
la mobilité internationale  
(AMI)



Aides financières pour  
étudiants internationaux



## Mes Aides

Un simulateur pour trouver des aides qui correspondent à votre profil.

# Évaluez vos droits à 918 aides en moins de 5 minutes.

Avant de démarrer la simulation de vos aides, pensez à vous munir de vos ressources et de celles de vos parents si vous êtes encore à leur charge.

---

Simulateur propulsé par la plateforme 1jeune1solution - Accédez à nos CGU

## Nous suivre

## Vos sites

MesServices.etudiant.gouv.fr 

campusfrance.org 

monmaster.gouv.fr 

[onisep.fr](https://onisep.fr) 

[pepite-france.fr](https://pepite-france.fr) 

[parcoursup.fr](https://parcoursup.fr) 

[esr.gouv.fr](https://esr.gouv.fr) 

[jeunes.gouv.fr](https://jeunes.gouv.fr) 

# Les Crous

Sélectionner un Crous

---

Mentions légales

Accessibilité : partiellement conforme

Plan du site

Données personnelles

Gestion des cookies

[service-public.fr](https://service-public.fr) 

[legifrance.gouv.fr](https://legifrance.gouv.fr) 

[gouvernement.fr](https://gouvernement.fr) 

[france.fr](https://france.fr) 

[data.gouv.fr](https://data.gouv.fr) 

[elysee.fr](https://elysee.fr) 



**MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

